

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 25 novembre 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1328190A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A125-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu les avis rendus le 19 novembre 2013 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues, les mouvements de terrain, les inondations par remontée de nappe naturelle et les séismes.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Les dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 10 septembre 2013 susvisé ne reconnaissant pas la commune de Vabre-Tizac, dans le département de l'Aveyron, au titre des « inondations et coulées de boue du 27 juillet 2013 » sont retirées.

**Art. 5.** – Les dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 22 octobre 2013 susvisé ne reconnaissant pas la commune d'Angecourt, dans le département des Ardennes, au titre des « inondations et coulées de boue du 18 juin 2013 » sont retirées.

**Art. 6.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 novembre 2013.

*Le ministre de l'intérieur,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général  
de la sécurité civile  
et de la gestion des crises,*  
M. PAPAUD

*Le ministre de l'économie et des finances,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur « assurances »,*  
T. GROH

*Le ministre délégué  
auprès du ministre de l'économie et des finances,  
chargé du budget,*  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur du budget :  
*Le sous-directeur,*  
A. PHÉLEP

## ANNEXES

### ANNEXE I

#### **Communes reconnues en état de catastrophe naturelle**

##### DÉPARTEMENT DE L' AISNE

*Inondations et coulées de boue  
du 22 juillet 2013*

Commune de Quincy-Basse (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 26 juillet 2013 au 28 juillet 2013*

Commune de Quincy-Basse (2).

##### DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 15 mai 2013 au 19 mai 2013*

Commune de Colomars.

##### DÉPARTEMENT DE L' ARDÈCHE

*Inondations et coulées de boue  
du 29 septembre 2013*

Commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières (2).

*Inondations et coulées de boue  
du 22 octobre 2013 au 23 octobre 2013*

Communes d'Aizac (1), Albon-d'Ardèche (1), Antraigues-sur-Volane (2), Asperjoc (1), Genestelle (3), Gluiras, Marcols-les-Eaux (1), Saint-Andéol-de-Vals (3), Saint-Joseph-des-Bancs (2), Tauriers (2), Vals-les-Bains.

*Inondations et coulées de boue  
du 22 octobre 2013 au 24 octobre 2013*

Commune de Saint-Péray.

*Inondations et coulées de boue  
du 23 octobre 2013*

Communes d'Alboussière (1), Arlebosc, Boffres (1), Bozas, Champis (1), Châteaubourg, Cheylard (Le), Creysseilles (1), Dunière-sur-Eyrieux, Fabras, Glun, Jaujac (2), Labastide-sur-Bésorgues (1), Lamastre, Laviolle (1), Mauves, Mercuer (2), Plats (1), Pourchères (1), Pranles (1), Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Barthélemy-Grozon (1), Saint-Christol (1), Saint-Etienne-de-Serre (1), Saint-Jean-de-Muzols, Saint-Julien-du-Gua (1), Saint-Julien-le-Roux (1), Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Pierreville (1), Saint-Romain-de-Lerps (1), Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Sylvestre (1), Saint-Victor (1), Silhac (1), Tournon-sur-Rhône, Vernoux-en-Vivarais (1).

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Inondations et coulées de boue  
du 27 juillet 2013*

Commune de Vabre-Tizac (1).

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Inondations et coulées de boue  
du 2 mai 2013 au 4 mai 2013*

Commune de Thury (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 20 juin 2013*

Commune de Glanon.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Inondations et coulées de boue  
du 7 juillet 2013*

Commune d'Eygalayes (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 23 octobre 2013*

Communes d'Arthémonay (1), Bathernay (1), Bren (1), Chalon (Le) (1), Chanos-Curson, Chantemerles-Blés, Charmes-sur-l'Herbasse, Châteauneuf-de-Galaure (1), Chavannes (1), Claveyson (1), Clérieux, Crépol (1), Génissieux (1), Geysans (1), Grand-Serre (Le) (1), Hauterives (1), Larnage (1), Margès (1), Marsaz (1), Mercurol, Miribel (1), Montchenu (1), Montmiral (1), Montrigaud (1), Motte-de-Galaure (La) (1), Mureils (1), Peyrins (1), Ratières (1), Roche-de-Glun (La), Romans-sur-Isère (1), Saint-Avit (1), Saint-Bardoux (1), Saint-Barthélemy-de-Vals, Saint-Bonnet-de-Valclérieux (2), Saint-Christophe-et-le-Laris (1), Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Laurent-d'Onay (2), Saint-Michel-sur-Savasse (1), Saint-Uze, Tain-l'Hermitage, Triors (1).

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Inondations et coulées de boue  
du 25 juillet 2013 au 27 juillet 2013*

Commune d'Houlbec-Cocherel.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Inondations et coulées de boue  
du 4 octobre 2013*

Commune de Tauriac.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Inondations et coulées de boue  
du 4 octobre 2013*

Commune de Marseillan.

## DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 22 janvier 2013 au 2 février 2013*

Commune de Villaines-les-Rochers (2).

## DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et coulées de boue  
du 8 juin 2013 au 9 juin 2013*

Commune de Villeneuve-de-Marsan (1).

## DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Inondations et coulées de boue  
du 8 juin 2013*

Communes de Bouffry (1), Chapelle-Vicomtesse (La) (1), Ruan-sur-Egvonne (1).

## DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 4 octobre 2013*

Commune de Chapelle-Saint-Mesmin (La) (3).

## DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

*Inondations et choc mécanique lié  
à l'action des vagues du 11 mars 2013 au 14 mars 2013*

Communes de Barfleur (2), Montfarville (1), Morsalines (1), Ravenoville (1).

## DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Inondations et coulées de boue  
du 19 juin 2013*

Commune de Pontpoint.

## DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Inondations et coulées de boue  
du 6 août 2013 au 8 août 2013*

Commune de Thiers.

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et coulées de boue  
du 17 juillet 2013*

Commune d'Arthez-d'Asson (2).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 15 janvier 2013 au 16 janvier 2013*

Commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 15 janvier 2013 au 25 janvier 2013*

Commune d'Ossès (1).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 11 février 2013 au 20 juin 2013*

Commune de Lahontan (1).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Inondations et coulées de boue  
du 18 juin 2013 au 19 juin 2013*

Communes d'Avajan, Camous (1), Fréchet-Aure (1), Montoussé (1), Vielle-Louron.

*Inondations et coulées de boue  
du 17 juillet 2013*

Commune d'Avezac-Prat-Lahitte (1)

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 17 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune de Bourisp.

*Inondations par remontée de nappe naturelle  
du 18 juin 2013 au 19 juin 2013*

Communes de Génos, Vielle-Aure (1).

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Inondations et coulées de boue  
du 19 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune de Montigny-Lencoup (1).

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

*Inondations et coulées de boue  
du 19 juin 2013 au 21 juin 2013*

Commune de Querrieu.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Inondations et coulées de boue  
du 27 juillet 2013*

Commune de Saint-Hilaire-de-Riez.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Inondations et coulées de boue  
du 17 juin 2013 au 19 juin 2013*

Communes de Ceaux-en-Loudun (2), Roche-Rigault (La) (2), Maulay (2), Messemé (2), Nueil-sous-Faye (2), Pouant (2), Sammarçolles (2).

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Inondations et coulées de boue  
du 8 juin 2013 au 9 juin 2013*

Commune de Saint-Germain-lès-Arpajon.

*Inondations et coulées de boue  
du 19 juin 2013*

Commune de Saint-Germain-lès-Arpajon.

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

*Inondations et coulées de boue  
du 8 juin 2013 au 9 juin 2013*

Communes de Marolles-en-Brie (1), Santeny (2), Villecresnes (2).

*Inondations et coulées de boue  
du 19 juin 2013*

Communes de Bry-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois (1), Perreux-sur-Marne (Le).

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Inondations et coulées de boue  
du 19 juin 2013*

Commune de Viarmes (1).

ANNEXE II

**Communes non reconnues  
en état de catastrophe naturelle**

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Inondations et coulées de boue  
du 22 octobre 2013 au 23 octobre 2013*

Communes de Colombier-le-Vieux, Lyas, Saint-Félicien, Saint-Privat, Vans (Les).

*Inondations et coulées de boue  
du 23 octobre 2013*

Communes de Banne, Boucieu-le-Roi, Colombier-le-Jeune.

*Inondations et coulées de boue  
du 23 octobre 2013 au 6 novembre 2013*

Commune de Flaviac.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

*Inondations et coulées de boue  
du 26 décembre 2012 au 30 décembre 2012*

Commune de Remilly-Aillicourt.

*Inondations et coulées de boue  
du 19 juin 2013*

Commune d'Angecourt.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Inondations et choc mécanique lié à l'action  
des vagues du 18 mai 2013*

Commune de Cassis.

## DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 24 novembre 2012 au 29 novembre 2012*

Commune de Dionay.

## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Inondations et coulées de boue  
du 6 août 2013 au 7 août 2013*

Commune de Saint-Sixte.

## DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Inondations et coulées de boue  
du 7 juin 2013*

Commune de Grand-Champ.

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Séismes du 28 juillet 2013*

Commune d'Haillicourt.

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et coulées de boue  
du 30 mai 2013 au 31 mai 2013*

Commune de Bernadets.

*Inondations et coulées de boue  
du 17 juin 2013 au 18 juin 2013*

Commune de Cambo-les-Bains.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 1<sup>er</sup> février 2013 au 30 avril 2013*

Commune de Gan.

## DÉPARTEMENT DE LA SOMME

*Inondations et coulées de boue  
du 27 juillet 2013*

Commune de Saint-Valery-sur-Somme.

## DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)  
du 30 mai 2013 au 31 mai 2013*

Commune de Rabastens.

## DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations et coulées de boue  
du 26 octobre 2012*

Commune de Valette-du-Var (La).

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Inondations et coulées de boue  
du 19 juin 2013*

Commune d'Arrancourt.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

*Inondations et coulées de boue  
du 19 mai 2012*

Commune de Tremblay-en-France.

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

*Inondations et coulées de boue  
du 8 juin 2013 au 9 juin 2013*

Commune d'Ablon-sur-Seine.

*Inondations et coulées de boue  
du 19 juin 2013*

Communes d'Ablon-sur-Seine, Plessis-Trévisé (Le), Valenton.